

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

D E C I S I O N

Modification du marché n° 2024_29 concernant les travaux de remplacement des chéneaux de l'école René Monrose.

N° 018/2026-MP

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'alinéa 4 de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05 juillet 2020, rendue exécutoire le 06 juillet 2020, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'Autun pour une partie des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire n° 351/2025 du 11 juin 2025, rendu exécutoire le 11 juin 2025, portant délégations de fonctions, subdélégations d'attributions et délégations de signatures à Mme Cathy NICOLAO, notamment en matière de passation et d'exécution des marchés publics ;

Vu la décision 164/2024-MP du 08 octobre 2024 ;

Vu le projet de modification n° 1 ;

Article 1 : **Autorise** la signature d'une modification n° 1 du marché n° 2024_29 avec l'entreprise SDB DESVIGNES - Rue du 8 Mai 1945 - 71400 Antully, relative à des travaux en moins-value ainsi que des travaux complémentaires.

Article 2 : **Précise** que le montant du marché de 50.357,35 € HT / 60.428,81 € TTC est modifié pour être porté à 52.140,68 € HT / 62.568,82 € TTC, soit une augmentation d'un montant de 1.783,33 € HT / 2.140,00 € TTC.

Article 3 : **Dit** que la modification n'a aucune incidence sur le délai d'exécution du marché.

Article 4 : **PRECISE** que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal par courriel ainsi qu'à la faveur d'une prochaine réunion.

Autun, le 13 janvier 2026

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,

Cathy NICOLAO-VERDENET

1ère Adjointe au Maire d'Autun,
Chargée du plan Action Cœur de Ville,
de l'occupation du domaine public,
de la vie du citoyen, de la vie associative,
de la communication et de l'événementiel,
des ressources humaines et de la protection
fonctionnelle

